

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Tivernon s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUCHET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le . La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

**Présents** : Mme BRUCHET Delphine, Maire, Mme VAPPEREAU Béatrice, M. MORGEAT Guillaume, Mme SEVIN Nathalie, Mme DESFORGES Anne-Claire, M. BEDU Stéphane, Mme HULIN Josiane, Mme LAVILLONNIERE Bruno, M. SERGENT Enzo, M. PREBAY Nicolas, Mme CARRE Sandrine

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture  
Le : 30/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BEDU Stéphane

### D2026\_23 – Délibération portant sur l'achat d'un photocopieur

Madame le Maire expose au conseil le contrat actuel avec la société KONICA pour le photocopieur de la mairie.

La société KONICA ne renouvelle pas le contrat de maintenance du photocopieur actuel, ce qui implique une forte augmentation du prix de la copie, le non-renouvellement des cartouches et l'arrêt de la maintenance de l'appareil.

Le nouveau contrat proposé est exposé au conseil, ce dernier reprend le prix des copies négocié au tarif de la CCPNL et le renouvellement d'un nouveau photocopieur soit en location longue durée, soit en achat.

Le précédent photocopieur était acheté.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** l'achat d'un photocopieur de marque Konica Minolta auprès de l'entreprise Konica Minolta Centre Loire (siège social à Orléans) pour un montant de 2 800 € HT.
- **ACCEPTÉ** les conditions du contrat de maintenance pour le photocopieur Konica Minolta pour une durée de 21 trimestres à compter de la date de signature du contrat
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du **Département du Loiret** dans le cadre du dispositif d'aide aux communes à faible population au meilleur taux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de maintenance, ainsi que tous les documents contractuels, administratifs et financiers se rapportant à l'ensemble de ces dossiers.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/04/2026

<p>Le Maire Delphine BRUCHET</p>	<p>Le Secrétaire de séance M.BEDU Stéphane</p>
--------------------------------------	--